

Au titre du département de la Lékoumou

- Mme NGOUMA Sophie.

Au titre du département du Kouilou

- Mme MAMBOU MABIALA Henriette.

Au titre du département de la Sangha

- Mme GOLO née ABONEHOUS Edwige.

Au titre du département de la Cuvette-Ouest

- Mme AOUNOUNGA Angélique.

Les représentantes des partis et groupements politiques**Au titre des partis et groupements politiques de la majorité**

- Mme GAYAMA AHISSOU Esther ;
- Mme KODIA Marie Chantal ;
- Mme AWE Virginie ;
- Mme GASSONGO Gloria Mylène ;
- Mme NKAKOU Laetisia ;
- Mme OSSETE née MBERI MOUKIETOU Yennie Clara Mathurine.

Au titre des partis et groupements politiques du centre

- Mme BITSINDOU MILANDOU Flore ;
- Mme KOUMBA née NTSE NGAPI Love Obtelle.

Au titre des partis et groupements politiques de l'opposition

- Mme TSATY IKALE Pajo Princesse ;
- Mme BINTSH Prédestinée Manifestée ;
- Mme MADZOUMA Françoise.

Les représentantes des ordres professionnels et des sociétés savantes**Au titre des ordres professionnels**

- Mme NTOUMI Francine ;
- Mme EKOMBA ATTA Alphonsine ;
- Mme KOUBATIKA Karelle ;
- Mme SABAYE née ALIMA Josiane Catherine.

Au titre des sociétés savantes

- Mme MOANDA née ETOKA-BEKA Mandingha Kosso ;
- Mme ADOU NGAPI Cornélie Gabrielle.

Les représentantes des confessions religieuses et des organisations non gouvernementales des droits de l'Homme**Au titre des confessions religieuses**

- Mme NDEKE née AHOU Sarah Love ;
- Mme MVOUENZE née AKINDA Marie Léonce ;
- Mme MASSENGO MBEMBA Cécile ;

- Mme AHOUYANGANGA Naty ;
- Mme OUMBA YOU Yvette ;
- Mme SAZOU MAIMOUNA.

Au titre des organisations non gouvernementales des droits de l'Homme

- Mme MILANDOU KANZA Jocelyne ;
- Mme OUAMBA AWOLA Célestine Michelle ;
- Mme KANTE CISSE Aïssatou ;
- Mme BIDOUNGA Annie.

Les représentantes des femmes autochtones

- Mme MITATA Audrey Zita ;
- Mme PEMBA Paulette.

Décret n° 2025-177 du 13 mai 2025.

Sont nommés membres du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap

a) LES MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE**Au titre des associations des personnes handicapées motrices :**

- M. Jean Pierre OMOMBE EPOYO ;
- M. BAKARY TARAORE ;
- M. Fulbert Francis Ardel Kader NDONGUI ;
- M. Alphonse MOUTOU POATY ;
- M. André KIYINDOU ;
- Mme Annie Michelle NDOUNGA MATONDO ;
- Mme Annie Chancelle SAMBA ;
- Mme Adrienne MIAYOUKOU LOUMPANGOU.

Au titre des associations des aveugles et déficients visuels :

- M. Guy Jonas KISSERE ;
- M. Armand Rufin MBAÏ ;
- Mme Thérèse KAMANGO née TOYO LOUTEKILA ;
- M. Marc NKOUTOU MOUKOUMA ;
- M. Norbert Stanislas POUROU ;
- M. Armel Serge Fortuné LOKO ;
- M. Baurel Yvernal MIOKO ;
- M. Insight LESSIA OKOUONO.

Au titre des associations des sourds et déficients auditifs :

- M. Jean Rigobert MPOUTOU ;
- M. Richard ANDZOUANA ;
- M. Jean François MALANDA ;
- M. Antoine OKO ;
- M. Hilaire NKOUNKOU DEA ;
- Mme Valentina MASSENGO ;
- M. Noémie Serge BADIABO ;
- Mme Lydie Irmine KISSADI.

Au titre des associations des personnes atteintes d'albinisme :

- Mme Sylvia Chancelle NGAMOUBANA ;
- M. Jérémie LETUAIRE ;
- M. Jemar Clairpie MOUGANI DIAMBOMBA ;
- M. Geoffroy Romaric AKAYOA ;
- M. Narcisse KIMBASSA ;
- M. Dany YOMBI ;

- Mme Rihanna MANKOU ;
- Mme Stallye IBEAHO NGALA.

Au titre des associations des femmes vivant avec handicap :

- Mme Henriette MILANDOU ;
- Mme Tabi Prisca Roseline MIANAZOLO ;
- Mme Marthe Florence IKIESSIBA ;
- Mme Tania NGAYAMI MAMFOURGA ;
- Mme Angélique BANZOUZI ;
- Mme Dieuvelle Chrysia MAVOUNGOU ;
- Mme Joël-Annièle POATY TCHIBINDA ;
- Mme Irma INGANI.

Au titre des associations des parents des déficients intellectuels :

- Mme Jasmine MIKIA née MBEMBA ;
- Mme Dady Ervella M'POUNOUNOU M'PONI ;
- M. Saturnin Mickaël BIKOKELA MATONDO ;
- M. Guénolé NGUIE ;
- M. San Francisco Perhera MVINZOU ;
- M. Florian Godefroy NGATSONGUI ;
- Mme Elisa Vierny Clardie GOMA ;
- Mme Nadège MOUANDE MBOUTSI.

Au titre des associations ou organismes œuvrant dans le domaine du handicap :

- Mme Samaël Eléate KABI ;
- M. Guy Lovic KINZONZI ;
- M. Major Mesmin Sosthène LOUAMBA BOUENITELAMIO ;
- M. Abbé Mathieu BAKANINA ;
- Pr Hervé Fortuné MAYANDA.

Au titre des individualités vivant avec handicap et/ou œuvrant en faveur des personnes vivant avec handicap :

- M. Emmanuel BATI ;
- Mme Belline NDZELI LIKIBI.

Au titre du résident des associations ou organismes des personnes vivant avec handicap par département :

- M. Hubert LOUEMBET ;
- M. Pierre MOURIMA BYBY ;
- M. Simon MVEMBE ;
- Mme Murielle Dominique MANKELE ;
- M. Abel KIYINDOU ;
- M. Eleodor EBALA ;
- M. Severin OKOGO BONA ;
- M. Delga ONINA ;
- M. Faustin MEKEMENA MOTO ;
- M. Floty LONGUELE ;
- M. Edhit Calixte MAKOUALA ;
- Mme Viviane FUMEY.

b) LES MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE :

Au titre des organisations de recherche dans le domaine du handicap :

- Pr Ida Aurélie LENGA LOUMINGOU ;
- Dr Yvette MOIGNY GAJU.

Au titre des organisations syndicales des salariés :

- M. Aimé Albertin MABA ;
- M. Apollinaire MAVOUNGOU.

Au titre des organisations professionnelles d'employeurs :

- Mme Esther NZOUSSI ;
- M. Patrick MILANDOU.

Au titre du ministère en charge des affaires sociales :

- M. Clotaire BANSIMBA.

Au titre du ministère en charge de l'action humanitaire :

- Mme Aurore Vinn-mar GOMABY.

Au titre du ministère en charge des finances :

- Mme Olivia Lydie Joëlle GONGARAD-NKOUA.

Au titre du ministère en charge du commerce :

- M. Toussaint Armel BAKALA.

Au titre du ministère en charge de la santé :

- Dr Jovial KOUA OBA.

Au titre du ministère en charge du plan :

- M. Sylver ETOU M'BANIMBA.

Au titre du ministère en charge des travaux publics :

- M. Gabriel NGOUAKA.

Au titre du ministère en charge du travail :

- M. Jean Marie Chrysostome LOUBASSOU.

Au titre du ministère en charge des sports :

- Mme Médah Josiane ANNA MOUNGALA.

Au titre du ministère en charge de la jeunesse :

- M. Illich Save KOUMBA NGOMA ;
- Mme Georgis Qeren Laurentine PANGOUD.

Au titre du ministère en charge de la promotion de la femme :

- Mme Verleyne Rolande OFOUELOBAMBI.

Au titre du ministère en charge de la culture :

- M. Amen M'PIKA KINDZIALA.

Au titre du ministère en charge de la communication :

- Mme Léorine Tricia BOUMA.

Au titre du ministère en charge de la justice :

- Mme Angela Inès OBOULHAS NGUINA.

Au titre du ministère en charge de la formation qualifiante :

- M. Guillaume Pierre Fourrier YOULOU-YOULOU.

Au titre du ministère en charge de l'emploi :

- M. Aimable Haziél MITHOU MENGA.

Au titre du ministère en charge des transports :

- Mme Victoire NGOKONGOUO.

Au titre du ministère en charge de la construction :

- Mme Pamela Mireille MAMPOUYA.

Au titre du ministère en charge de la recherche scientifique :

- M. Philippe MOUYABI.

Au titre du ministère en charge de la fonction publique :

- M. Edouard MIBANGOUAYILA BOUKAKA.

Au titre du ministère en charge des nouvelles technologies :

- M. Vitae Rhésus KILAT AKOUONOT.

Au titre du ministère en charge de la défense nationale :

- Colonel-major Serge Alain MBOUNGOU.

Au titre du ministère en charge de l'enseignement supérieur :

- M. Gervais Stanislas TCHISSOUKOU.

Au titre du ministère en charge de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation :

- M. Charlin BATCHI DJEMBO.

Au titre du ministère en charge de l'enseignement technique et professionnel :

- M. Narcisse Bienvenu EBODACK LOUTOU.

Au titre du ministère en charge de la décentralisation :

- Mme Christine MOUYA.

Au titre du ministère en charge des petites et moyennes entreprises :

- M. Ray OKANA.

Au titre du ministère en charge de l'artisanat :

- M. Roland Judicaël NTADI MASSEMBO.

Au titre du ministère en charge du secteur informel :

- M. Lucien MOUKENGUE.

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION*Acte en abrégé*

NOMINATION

Décret n° 2025-167 du 6 mai 2025.

Sont nommés secrétaires généraux de département

DEPARTEMENT DE BRAZZAVILLE :
M. **MONGOUO WANDO (Thévy Duvel)** ;DEPARTEMENT DE LA BOUENZA :
Mme **KODIA** née **TENDELET TONGO (Parfaite Eurydice)** ;DEPARTEMENT DE LA CUVETTE :
M. **NGANDZA (Boris Rodolphe)** ;DEPARTEMENT DE LA CUVETTE-OUEST :
M. **KOUBA (Alain Armand)** ;DEPARTEMENT DU CONGO-OUBANGUI :
Mme **BABALET (Patricia Mireille)** ;DEPARTEMENT DU DJOUE-LEFINI
M. **ONDONGO BAMBOLI (Léa Désiré)** ;DEPARTEMENT DU KOUILOU :
M. **DIAMOUNZO KIONGA (Jean Baptiste)** ;DEPARTEMENT DE LA LEKOUMOU
M. **NDANGUI (Jean Louis)** ;DEPARTEMENT DE LA LIKOUALA
M. **KIBA (Servais)** ;DEPARTEMENT DU NIARI
M. **ALANZI (Cyr Camille)** ;DEPARTEMENT DE LA NKENI-ALIMA
M. **DICKOYOT (Guy)** ;DEPARTEMENT DE POINTE-NOIRE :
M. **LEMPOUA (Sylvestre)** ;DEPARTEMENT DU POOL
M. **LOEMBA (Gaston)** ;DEPARTEMENT DES PLATEAUX
M. **NDINGA (Dieudonné)** ;DEPARTEMENT DE LA SANGHA
M. **MOUELE BABIESSA (Thibault Serges)**.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.